

## Droit du beau pere de mon fils

## Par christodu 16, le 22/05/2008 à 22:28

JE SUIS SEPARE DEPUIS 1998 mon enfant reside chez sa mere avec garde du pere (moi ) 1 week end sur deux . mon fils entre tres souvent en conflit avec son beau pere .il a 12 ans puis je demander la garde de mon fils (a sa demande ) aux juge des aff familliales. depuis 1998 LES ALLER ET RETOUR ont tirs ete a ma charge puis je demander 1 reevaluation du jugement pour que le transport de l'enfant soit revue a part egale etant donner ma perte d'emploi depuis 5 mois.